GAZETTE DU COMMERCE.

ANNÉE 1764. Du Mardi 24 Juillet.

DE STOCKOLM, *le 24 Juin* 1764.

ON mande de cette Ville, que le Gouvernement ayant reconnu que depuis l'année 1756, tems auquel les droits d'entrée avoient été augmentés, les revenus de la douane étoient diminués, a donné ordre de ne plus percevoir que les droits portés par les anciennes Ordonnances.

D'AMSTERDAM *le* 11 *Juillet* 1764.

On attend tous les jours ici l'arrivée de trois Vaisseaux de retour des Indes, sçavoir, le *Slooten* & le *Thuyste Byveg*, pour la Chambre d'*Amsterdam*, & le *Westervelt* pour la Chambre de *Zelande*, de la Chine, dont le chargement consiste en 2, 398, 212 ℔ de thé boé; — 165, 596 ℔ de thé de Congo; — 101, 840 ℔ de thé Soatchon; 31, 999 ℔ de thé Péco; — 21, 862 ℔ de hysan; — 16, 713 ℔ de thé Hysan Schin; 6, 703 ℔ de thé Bing; — 24, 199 ℔ de tunkay; — 79, 044 ℔ de songlo; — 174, 386 ℔ de zinc; — 150, 038 ℔ d'étain; — 29, 835 ℔ de soie de Nanquin, blanche; 6, 227 ℔ de sago; — 3, 299 ℔ de rhubarbe; 3, 928 ℔ d'anis à l'étoile; — 3, 000 paquets de cannes; — 6000 piéces de toiles de Nanquin; — 3, 828 piéces diverses, ou vern. en laque; — 730 caisses, 389 *cuveaux*, & 1407 paquets de porcelaine; — 150 piéces de damas à meubles d'une couleur; 50 piéces de damas de 2 couleurs; 250 piéces de damas, *poussés* de 10 fils; 200 piéces de 8 fils 100 piéces de satins unis de 10 fils; 100 piéces de pout de soie unies, de 10 fils; 100 piéces de gorgorons de 8 fils; 100 piéces de Pekin ou Arm. rou. de 8 fils; — 150 piéces dito de 6 fils; — 350 piéces dito unis de 4 fils; 50 piéces de mouchoirs de Pekin de 4 fils unis; — 250 piéces dito à carreaux de 4 fils; — 150 piéces de mouchoirs de Pekin de satin croisé; — 100 piéces dito croisés sans carreaux,

DE BORDEAUX, *le* 14 *Juillet* 1764.

PRIX *courant des marchandises des Isles au cent, qui ont varié.*

Sucre blanc, seconde *sorte*, 54 à 55 ℔; d°. troisiéme *sorte*, 49 à 51 ℔; — sucre brut de Leogane, 32 à 34 ℔; — d°, du Cap, 30 à 32 ℔; — d° de St. Louis, 27 à 29 ℔; gingembre, 30 ℔; — canefice 18 à 20 ℔.

MARCHANDISES *à la livre.*

Caffé de la Martinique, 14 à 17 ß 6 d., indigo cuivré fin, 5 ℔ 5 ß; — caret, 10 ℔ 10 ß à 11 ℔; — cacao, 13 ß 6 d. à 14 ß 6 d.

PRIX *des grains & eaux-de-vie.*

Froment, 9 à 12 ℔; — seigle du Pays, 6 à 6 ℔ 10 ß le *boisseau*, pesant 120 ℔; eaux-de-vie, 100 ℔ les 32 *veltes* sans demande.

ARRIVÉE *de Navires.*

Il est entré dans ce Port du 9 au 11 Juillet les Navires le *Jupiter*, de Bayonne, de 200 tonneaux, Capitaine Daffier, la *Marie Margueritte*, de Bordeaux, de 200 tonneaux, Capitaine Mandavit, venant

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

tous deux de la Martinique ; — la *Marie Magdeleine*, de Cherbourg de 90 tonneaux, Capitaine Lefebvre venant du Port au Prince ; — la *Rusée*, de Bordeaux de 150 tonneaux, Capitaine Wauſſanges, venant de S. Domingue ; — la *Marie Anne*, de Bordeaux, de 70 tonneaux, Cap. Labatut, & la *Sophie*, de la Guadaloupe, de 100 tonneaux Cap. Boyer, venant tous deux de la Guadaloupe, chargés de 431 barriques, 26 quarts, 1 tierçon de ſucre brut ; — de 435 barriques, 3 tierçons, 7 quarts de ſucre terré ; — de 57 barriques, 4 tierçons 8 quarts de ſucre tête ; — de 193 barriques, 278 tierçoncs, 529 quarts, 72 barrils, 59 futailles, 12 ſacs, 6 boucauds de caffé ; de 8 barriques, 4 quarts, 1 ancre, d'indigo ; de 2 barriques 1 quart de rocou ; de 127 cuirs en poil ; de 7 cuirs tannés ; de 2 futailles de vieux cuivre ; de 30 barrils, 10 caiſſes de confitures ; — de 8 caiſſes, 1 caiſſon de liqueur ; de 9 caves, 17 caiſſes de ſirop ; — d'un grenier de bois de gayac ; — d'un grenier de bois de Campêche ; — de 2 greniers de canefice ; — de 21 balles, 8 ballots, 13 matelas de coton ; — de 18 caiſſes de vin d'orange ; — d'un barril, 21 quarts, 99 ſacs de cacao ; — d'une caiſſe de pâte de cacao ; d'une caiſſe de rames de papier ; — d'une peau de loutre ; — de 4 peaux de tigre.

NAVIRES *en coutume pour les Iſles.*

Le *Provençal*, de Bordeaux, Armateur le Sr. *Lefebvre* ; *Delmeſtre*, Courtier ; — *l'Aimable Roſe*, de Bordeaux, Armateurs MM. *Baour & Comp. Delmeſtre* Courtier ; le *Maréchal de Biron*, de Bordeaux, Armateurs MM. *Geneſtet & Joyeux*, *Delmeſtre*, Courtier ; — *l'Eſpérance*, de Bordeaux, Armateur le Sr. *Pelb*, *Caubet*, Courtier ; le *St. Joſeph*, de Bayonne, Armateur le Sr. *Caudau de la Salle*, *Jude*, Courtier ; la *Princeſſe des Landes*, du Cap. Armateur le Sr. *Seignouret*, *Delmeſtre*, Courtier ; la *Marquiſe de Rochechouart*, de Bordeaux, Armateur le S. *J. Montet*, *Caubet*, Courtier ; *l'Aurore*, de Bordeaux, Armateurs MM. *Alquier & fils*, *Jude*, Courtier ; — *l'Actif*, de Bordeaux, Armateurs MM. *Delſolliers*, *Lageauge & Delborthe*, *Jude*, Courtier ; — la *jeune Catherine*, de Bordeaux, *Jude*, Courtier ; — la *Légère*, de Bordeaux, Capitaine *Fatin*, Armateur le Sr. *Dudouet*, *Delmeſtre*, Courtier ; — le *St. Jacques*, de Bordeaux, Armateur le S. *Dudouet*, *Delmeſtre*, Courtier ; — la *Nannette*, de Bordeaux, Armateur MM. *Dupuy, freres & Comp. Delmeſtre*, Courtier ; — *l'Hercule*, de Bordeaux, Armateur le Sr. *Cillou*, *Chevret*, Courtier ; — le *Prince de Robecq*, de Bordeaux, Armateur le Sr *Lafite l'aîné*, *Chevret*, Courtier ; — le *Corbeau*, de Vannes, Capitaine *François Dicaneau*, Armateur le Sr. *Corbun*, *Caubet*, Courtier ; — *l'Heureux*, de Caen, Armateurs MM. *Venés & Deſclaux*, *Delmeſtre*, Courtier ; le *S. Léonard*, de Bordeaux, Armateur le Sr. *Léonard Lafite*, *Jude*, Courtier ; — les *deux Amis*, de Cherbourg, Capitaine *J. Delamer*, Armateur le Sr. *Caila*, *Delmeſtre*, Courtier.

DE LA ROCHELLE, *le* 14 *Juillet* 1764.

Le Navire le *Crucius*, Capitaine Bidet, mit à la voile le 8 du courant pour Cayenne & St. Domingue ; — le Navire le *Solide* eſt arrivé ici de Dublin, chargé de 300 barrils de bœuf, de 20 barrils & 50 frequins de beurre ; — de 70 caiſſes de chandelles ; — le Navire la *Providence*, Capitaine Hirſechholme, eſt arrivé d'Arendahl, chargé de 3100 planches de diverſes longueurs, & de 1054 barres de fer.

Suivant des lettres reçues ici du Cap, datée du 14 Mai, les Marchandiſes y valoient, ſçavoir ; le ſucre terré blanc, 58 à 64 ℔ le *cent* ; — le commun terré, 48 à 54 ℔, le fret à 14 ₰ ; — le ſucre brut, 30 à 32 ℔, le fret à 16 ₰ ; le coton, 200 à 205 ℔, le fret à 36 ₰ ; — l'indigo, 7 ℔ 15 ß à 8 ℔ 10 ß la ℔, le fret à 30 ₰ ; le caffé nouveau ; 15 à 15 ß 6 ₰, le vieux, 11 à 14 ß, le fret à 15 à 16 ₰ ; — le vin vieux, 250 ℔ ; — le vin nouveau, 150 ℔ la *barrique* ; — farine de Moiſſac, 70 à 75 ℔ le *barril* ; — marchandiſes ſeches, 70 à 90 p℅ de bénéfice ; — Négres 13 à 1400 ℔ chacun ; — Piaſtres, 35 p℅.

PRIX *des grains à Maraus, le* 10 *Juillet.*

Froment, 125 à 130 ℔ le *muid*, peſant 2200 ℔ *poids de marc* ; — ſeigle 90 à 92 ℔ ; baillarge, 68 à 70 ℔ ; — orge, 63 à 65 ℔ ; l'eau-de-vie de la Rochelle, 85 ℔ les 27 *veltes.*

EXTRAIT *d'une lettre écrite d'Angoulême le* 10 *Juillet* 1764.

Je reviens de Cognac, Monſieur, où

J'ai appris que les Hollandois tiroient le meilleur parti de deux branches de notre commerce. Voici comment, je disois à un Négociant de cette Ville, en parlant d'agriculture, que j'avois fait venir de Riga de la graine de lin pour la semer au printemps, dans l'espérance qu'elle réussiroit mieux que celle du Pays. Ce Négociant m'a détrompé, en m'assurant que la Hollande la tiroit de Cognac, puisque lui-même en avoit fait par commission un envoi considérable. Les Hollandois pour faire croire que cette graine vient du Nord, la mettent en barrils, & la portent ensuite en Bretagne, en Normandie, en Flandre & dans les autres Pays qui leur en demandent, en y gagnant 200 ou 300 p$\frac{o}{o}$.

Comme les Hollandois ont beaucoup de moulins à vent, ils convertissent le surplus de cette graine en huile, & nous la renvoyent, avec le bénéfice au moins de la main d'œuvre.

Il seroit essentiel, pour que cette denrée ne sortît point du Royaume, d'avertir les Habitans des lieux où l'on cultive cette graine, de s'adresser aux Négocians de Cognac; en les prévenant à propos, ils feroient passer ces graines dans les ports qu'on leur indiqueroit, à moins de frais que les Hollandois.

D'un autre côté, comme il y a beaucoup de moulins à vent aux environs de la Rochelle, & sur les côtes de la Mer en cet endroit, des personnes pourroient, à l'imitation de la Hollande & de la Flandre, y faire construire des moulins à pilon avec lesquels on extrait les huiles des graines de toute espèce. Les moulins que l'eau ou des animaux font mouvoir, n'extrairoient pas avec tant de promptitude & de profit que ceux-là.

Si les Hollandois trouvent leur intérêt à venir chercher cette graine & d'autres, comme chenevis, navette, *&c.* & à nous rapporter les huiles qu'ils en tirent, à plus forte raison, combien de bénéfices ne feroient point dans le Pays, ceux qui les imiteroient?

LETTRE *d'un Associé du Bureau d'Agriculture de S. Etienne, du 13 Juillet 1764.*

» Je suis chargé, Monsieur, par le Bureau de la Société royale d'Agriculture » de cette Ville, de vous adresser le détail » d'un orage affreux arrivé Dimanche dernier 8 du présent mois, & qui a jetté » dans la désolation plusieurs Paroisses de » notre district: vous nous obligerés infiniment de vouloir bien en insérer le » récit dans la prochaine feuille des nouvelles.

» Environ sur les quatre heures du soir » le Ciel s'obscurcit excessivement, le » tonnerre se fit entendre avec un bruit » effroyable; notre atmosphere étoit enflammé de toutes parts, les nuages entassés & poussés avec impétuosité par les » vents du Nord & d'Est, s'ouvrirent tout-à-coup; dans l'instant la campagne fut » couverte d'une grêle telle qu'on en a » jamais vu dans ces cantons; il n'y eut » presque aucun intervalle entre les apparences de la récolte la plus belle, » la plus abondante, & la destruction totale des richesses prêtes à recueillir: » cette grêle fut accompagnée d'un déluge si considérable, que deux ruisseaux, » l'un appellé *Cotaley*, & l'autre *Vachery*, » qui pour lors étoient à sec, roulerent » avec une rapidité incroyable, un volume d'eau de 15 à 20 pieds de hauteur, qui entraîna avec un horrible fracas tous les troupeaux qui se trouverent » sur son passage, déracina les arbres, » détacha des rochers & rasa tous les édifices & toutes les maisons qui faisoient » obstacle à son cours: huit Paroisses dont » la plus éloignée est à trois lieues de distance de cette Ville, furent dévastées » par ce torrent, seize personnes périrent » dans les eaux, treize maisons furent » submergées ou considérablement endommagées; dix-sept usines, douze » moulins, deux martinets, une scie à » l'eau & toutes les écluses & les levées » qui faisoient jouer ces artifices, furent » totalement détruits. Les campagnes qui » ont essuyé ce funeste accident, offrent » le spectable le plus triste que l'on puisse » imaginer: Les terres & les prairies sont » couvertes de débris des maisons & des » meubles, d'arbres déracinés, de graviers, de grosses pierres, & ce qu'il y » a de plus surprenant, des rochers d'une » grosseur si énorme que la mine seule est » capable d'enlever, ont été transportés

» au milieu des fonds, & la plupart des » meules des moulins ravagés, ont totalement disparu; le lit des ruisseaux, qui » dans leur cours faisoient mouvoir des » édifices où l'industrie des Habitans fournissoit à leur subsistance, a été dérangé » de telle sorte, qu'il paroit presque impossible d'y reconstruire des usines pour » l'aiguisement des lames de couteaux, » travail qui faisoit toute la ressource de » ces Paroisses, dont les Habitans qui ci-» devant étoient aisés, sont actuellement » réduits à l'indigence la plus déplorable.

» Ce tableau, Monsieur, est tracé sur » le rapport de l'un des Membres de notre » Bureau, qui s'est transporté sur les lieux » pour vérifier les faits par lui-même.

DE NANTES, *le* 14 *Juillet* 1764.

PRIX *des marchandises qui ont varié.*

Bois de fustel, 15 ℔ le *cent*; — coton en laine de St. Domingue, 155 à 160 ℔; — savon marbré, 35 ℔; — cacao de guayaquil, 15 à 16 ß la ℔; — bougie du Mans, *supérieure*, 2 ℔ 8 ß à 2 ℔ 10 ß.

Le prix des assurances est toujours le même, il n'y a que le fret de Nantes à Dunkerque & à Calais, qui étoit de 28 à 30 ℔ par tonneau de 2000 ℔, & qui est réduit à 25 ℔.

PRIX *des grains qui ont varié.*

Froment d'Amont nouveau, 135 à 138 ℔; froment d'Orléans nouveau, 134 à 136 ℔ le tonneau, pes. 2280 ℔ *poids de marc*; seigle nouveau d'Orléans, 76 ℔; seigle vieux d'Orléans, 80 à 76 ℔; — orge 70 ℔ le tonneau, pesant 2137 ℔.

PRIX *des sels.*

Le sel nouveau au Poulignen & au Croisil, 35 ℔, le vieux, 40 ℔ le *muid*; — à Bourgneuf, 66 ℔ la *charge*.

ARRIVÉE DE NAVIRES.

Le Navire, la *Fidélité*, le Sr. Halgan, Capitaine, Armateur M. *Cadon*, venant du Cap; — le *Gravillan*, Armateur M. *de Guer*, le Sr. de l'Isle, Capitaine, venant du Port au Prince; — *l'Elizabeth*, du fort Dauphin, Armateur M. *Piveteau l'aîné*, le Sr. Latouche, Capitaine, venant du fort Dauphin; le *St. Julien*, de Leogane Armateurs MM. *Bouteiller pere & fils*; le Sr. P. Leroi, Capitaine, venant de Leogane, chargés de 812 barriques, 20 quarts de sucre terré & tête; — de 447 barriques, 6 quarts de sucre brut; de 54 futailles, 109 barriques, 375 quarts & 155 sacs de caffé; — de 16 futailles, 14 barriques, 12 quarts d'indigo; — de 32 balles 67 ballots de coton; — de 526 cuirs en poil; — de 2 quarts de caret; — de 6 madriers de bois d'Acajou; — d'un sac de cacao; — de 14 madriers de bois des Isles; de 33 caisses de sirop, de confiture & de liqueur.

ARRIVÉE *de Navires à Nantes le* 15 *Juillet* 1764.

Le Navire les *jeunes Cousines*, Armateur M. *Martel*, le Sr. J. B. Gaugy, Capitaine, & le Navire *le Tonnere*, à la consignation du Sr. *Jacques Edelin*, Capitaine, venant de Leogane; — le Navire la *Sevre*, de St. Marc, Armateurs MM. *Deseigne*, *Drouen & Dulac*, le Sr. Jean Peignon, Capitaine, venant de St. Marc; — le Navire *le Pere de famille*, Armateur M. *Mosneron*, le Sr. Malescot, Capitaine, le *Navire la Paix*, Armateur M. *Simon Deurbroucq*, le Sr. Beaulon, Capitaine, le Navire la *Marquise de Choiseul*, Armateur M. *Orry*, le Sr. Navaria, Capitaine, & le Navire l'*Hirondelle*, Armateur M. *Rondiniere*, le Sr. L. de Rennes, Capitaine, venant tous quatre du Cap; — le Navire le *Tigre*, Armateur M. *Espivent de la Villesboisnet*, le Sr. Guyat, Capitaine, le Navire le *Comte de Grammont*, Armateurs MM. *Brondou pere & fils*, le Sr. Joseph Olivier, Capitaine, venant du port au Prince, chargés de 792 barriques, 36 quarts de sucre brut; — de 2111 barriques, 239 quarts de sucre terré & tête; — de 40 futailles, 309 barriques, 1 ancre, 745 quarts, 164 sacs de caffé; — de 324 balles & 31 ballots de coton; — de 35 futailles, 120 barriques, 2 ancres & 95 quarts d'indigo; — de 69 cuirs & 169 côtés de cuirs tannés; — de 1918 cuirs en poil; — de 17000 ℔ de bois de Gayac; — de 51 madriers de bois d'Acajou; — de 54 madriers & 15000 ℔ de bois des Isles; — de 40 barrils & caisses de liqueurs & de confitures; — de 7 dents d'élephant; — de 4 sacs de cacao; — de 8 quarts de caret.

On vient d'apprendre l'arrivée à Pimbeuf du Navire le *Jean-François*, venant auſſi des Colonies, en 90 jours de traverſée, par des vents contraires qui ont pareillement retardé l'arrivée des Navires ci-deſſus.

DU HAVRE, *le* 18 *Juillet* 1764.

PRIX *du fret pour Hambourg.*

Sucre, 8 marcs lubs du tonneau de 2000 ℔ *poids de marc*; — caffé, 10 marcs lubs; — indigo, 20 ß du *cent*, avec 5 ß par *marc* d'avaries & chapeau.

POUR *Rotterdam & Amſterdam.*

Sucre, 6 florins courant du tonneau de 2000 ℔ *poids de marc*; — caffé 9 florins *idem*; indigo, 20 ß du *cent*, avec 10 p $\frac{0}{0}$ d'avaries & chapeau.

PRIX *de la Voiture par terre.*

Du Havre à Rouen, 3 ℔ du *cent peſant*, pour être rendu en 3 ou 4 jours; — à Paris, 6 ℔, en 10 à 12 jours; — à Reims, 8 ℔, en 10 jours; — à Troyes 8 ℔ 10 ß, en 12 jours; — à Amiens & à Abbeville, 5 ℔, en 8 à 10 jours; — Beauvais, 6 ℔, en 10 à 12 jours; — St. Quintin, 10 ℔, en 12 jours; à Lille-en-Flandre, 12 ℔ en 30 jours.

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré dans ce Port le 17 & le 18 Juillet, le Navire la *Paix*, Capitaine Eyrier, venant de St. Marc, & du Port au Prince; — le Senau *la bonne Union*, Cap. Bouvier, venant de la Martinique, chargés de 41 barriques, 2 demi-barriques, 3 quarts de ſucre brut; — de 176 barriques, 15 tierçons, 13 quarts, 2 barrils de ſucre terré; — de 20 tierçons, 48 quarts, 10 ancres d'indigo; — de 131 barriques, 109 tierçons, 98 quarts, 485 ſacs de caffé; de 55 balles, 6 ballots de coton; — d'un barril de caret; — de 285 cuirs ſecs en poil; d'un grenier de canefice; d'un grenier de bois de Gayac; — de 22 barrils de citrons confits; de 3 ſacs de cacao; — d'une caiſſe de pâte de cacao; — de 12 caiſſes de liqueurs; — d'une caiſſe, 1 barril & 4 caves de ſirops.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port le 17 & le 18 Juillet, le Sprig Hollandois, la *Dame Anne*, Capitaine Opkés Kuolles, allant à Amſterdam, chargé de ſucre & de caffé; — les Navires la *Providence*, Capitaine Hebert, l'*Eſpérance*, Capitaine Aze, & le Sloup le *Paquebot de la Guadaloupe*, Capitaine Guillemette, allant à la Guadaloupe; — le Senau les *deux Sœurs*, Capitaine Grenguet, allant à la Martinique; — la Gabarre du Roi, la *Vierge de grace*, Capitaine Douyere, allant à Breſt, & le Navire Anglois le *London*, Capitaine Crawford, allant à Glaſcow en leſt.

NAVIRE *en armement.*

Le Navire le St. *Antoine*, de 180 tonneaux environ, 6 canons, 4 pierriers, 20 hommes d'équipage, Capitaine Georges Chevalier, eſt en charge en ce Port pour aller en droiture à Liſbonne & à Marſeille. Ceux qui voudront y paſſer ou faire charger des marchandiſes à fret, s'adreſſeront à Rouen, à M. N. *Famin*. Au Havre, à M. *Pierre Famin*.

DE ROUEN, *le* 19 *Juillet* 1764.

PRIX *des voitures par terre qui ont varié.*

De Rouen à Angoulême, 11 ℔ du *cent peſant*, pour être rendu en 30 jours; — à Avalon-en-Bourgogne, 6 ℔, en 15 jours; à Auxerre, 5 ℔ 10 ß, en 13 jours; — à Auxonne, 7 ℔, en 24 jours; — à Beaune, 7 ℔, en 24 jours; — à Befort, 12 ℔, en 35 jours; — à Berne-en-Suiſſe, 12 ℔, en 35 jours; — à Beſançon, 10 ℔, en 28 jours; à Blaye, 9 ℔, en 30 jours; — à Blois, 5 ℔ 10 ß, en 15 jours; — à Bordeaux, 9 ℔, en 30 jours; — à Châlons, 7 ℔ 10 ß, en 26 jours; — à Châtellerault, 7 ℔, en 22 jours; à Clermont, 9 ℔, en 26 jours; — à Dijon, 6 ℔ 10, en 22 jours; — à Dol en Franche-Comté, 12 ℔, en 35 jours; — à Fontenay, 9 ℔, en 26 jours; — à S. Germain-en-Laye, 55 ß, en 5 jours; — à la Rochelle, 7 ℔, en 28 jours; — à Limoges, 9 ℔, en 28 jours; à Lyon, 7 ℔ 10 ß, en 26 jours; — à Mâcon, 7 ℔ 10 ß, en 25 jours; — à Maringue en Auvergne, 9 ℔, en 28 jours; — à Marſeille, 12 ℔, en 40 jours; — à Mirebeau-en-Poitou, 9 ℔, en 28 jours; — à Montargis, 6 ℔, en 20 jours; — à Moulins, 7 ℔, en 24 jours; — à Nantes, 8 ℔, en 18 jours; — à Nevers, 6 ℔, en 20 jours; —

à Orléans, 3 ℔ 10 ß, en 10 jours; — à Niort-en-Poitou, 7 ℔, en 26 jours; — à Poitiers, 7 ℔, en 24 jours; — à Pons-en-Saintonge, 9 ℔, en 28 jours; — à Pont-Arlier en Franche-Comté, 12 ℔, en 30 jours; — à Puy, 12 ℔, en 30 jours; — à Rochefort, 9 ℔, en 28 jours; — à Roane, 7 ℔ 10 ß, en 26 jours; — à Saintes, 9 ℔, en 28 jours; — à Saumur & à Angers, 8 ℔, en 24 jours; — à Toulon, 16 ℔ en 45 jours; à Toulouze, 16 ℔, en 40 jours; — à Tours, 6 ℔ 10 ß, en 20 jours; — à Troyes-en-Champagne, 4 ℔, en 12 jours; — à Verſailles, 3 ℔, en 5 iours.

Les prix du fret & des aſſurances n'ont aucun changement depuis la Gazette, N°. 52.

Arrivée *de Navires.*

Il eſt entré dans ce Port du 11 au 16 Juillet, le Navire du Capitaine *Pieters Bruſſy*, & celui du Capitaine *Harmé Janſen Van Miglen*, venant d'Hambourg, chargé de 300 gonnes de gaudron; — d'un grenier de noir à noircir; — de 78 balles de laine; — de 110 tonneaux de plumes; — de 5 tonneaux de groſil (*a*); — de 18 tonneaux de cire; — de 13 tonneaux de peaux de liévre; de 500 ſaumons de plomb; — de 19 barrils de fer blanc; — de 8 rouleaux de tiſſu de ploc; — de 8 tonneaux, 115 feuilles, 17 paquets, & 41 fonds de cuivre; d'une balle de peaux de vaches de Ruſſie; — d'un barril de ſerpes; — de 2 tonneaux de limes; — d'un barril de potaſſe; de 12 gonnes de ſaumon; — d'un barril de ſoie de ſanglier; — de 6 barrils de litarge; — de 20 botes de fil de laiton; — de 2 paquets & 1 barril de clinquaillerie; les Navires de *Lars Forſſel*, & de *Johan Tornebolm*, venant de Stockolm, chargés de 81 barres de fer; — de 8 caiſſes de clinquaillerie; — de 191 botes d'acier; de 5 caiſſes de tole; — de 10 barrils de fer blanc; — de 83 barrils d'alun; — de 3713 botes de fil de laiton; — de 10 caiſſes de clouds de fer; — de 326 gonnes de gaudron; d'un grenier de bois de ſapin; — le Navire du Capitaine *Jelles Murk*, venant d'Amſterdam, chargé de tabac.

(a) *Croſil, verre caſſé en petits morceaux, qu'on renvoie aux Verriers pour être refondus.*

Edit du Roi, *donné à Compiegne au mois de Juillet 1764, enrégiſtré au Parlement le 19 dudit mois.*

Par cet Edit contenant neuf articles, Sa Majeſté ordonne que ſa Déclaration du 25 Mai 1763, concernant le libre tranſport des grains dans ſon Royaume, avec permiſſion d'en faire des magazins; enſemble les Lettres patentes interprétatives d'icelle du 5 Mars dernier, ſeront exécutées; en conſéquence, veut Sa Majeſté qu'il ne puiſſe être donné aucune atteinte à ladite circulation dans l'intérieur.

Sa Majeſté permet à tous ſes Sujets, de quelque qualité & condition qu'ils puiſſent être, même les Nobles & Privilégiés, de faire commerce de toutes ſortes de grains & farines, ſoit avec les Regnicoles, ſoit avec les Etrangers, & de faire tels magazins qu'ils jugeront néceſſaires, ſans qu'ils puiſſent être inquiétés en aucune façon, ni que leſdits Nobles & privilégiés puiſſent être aſſujettis à aucunes impoſitions, pour raiſon de ce commerce ſeulement.

Que la ſortie des bleds, ſeigles, méteils & farines, ne ſera permiſe par mer, quant-à-préſent, que par les Ports de *Calais, St. Valery, Dunkerque, Fécamp, Dieppe, le Havre, Rouen, Honfleur, Cherbourg, Caen, Grandville, Morlaix, St. Malo, Breſt, Port Louis, Nantes, Vannes, la Rochelle, Rochefort, Bordeaux, Blaye, Libourne, Bayonne, Cette, Vendre, Marſeille & Toulon*; & l'exportation ne pourra en être faite que ſur des Vaiſſeaux François, dont le Capitaine & les deux tiers au moins de l'équipage ſeront François.

Sa Majeſté permet à tous ſes Sujets & à tous Etrangers, de faire entrer librement dans le Royaume, ſur toutes eſpèces de Vaiſſeaux indiſtinctement, tous grains graines, grenailles, farines & légumes venant de l'Etranger, en payant les droits ordonnés par le préſent Edit.

Que dans le cas où le prix du bled ſeroit porté à la ſomme de 12 ℔ 10 ß le *quintal* & au-deſſus dans quelques-uns des Ports ou des lieux ſitués ſur la frontiere du Royaume, & que ce prix ſe ſeroit ſoutenu dans le même lieu pendant trois marchés conſécutifs, Sa Majeſté veut que

la liberté ci-deſſus accordée, demeure ſuſpendue, juſqu'à ce qu'il en ſoit par elle autrement ordonné.

Le bled froment ſera aſſujetti à l'entrée du Royaume, à un droit d'un p $\frac{o}{o}$; & les ſeigles, menus grains, graines, grenailles, farines & légumes, à celui de 3 p $\frac{o}{o}$. Voulant néanmoins Sa Majeſté que leſdits grains ne payent à la ſortie de ſon Royaume, que le droit d'un demi p $\frac{o}{o}$; & que ceux qui voudront faire entrer ou ſortir ces denrées, ſeront tenus de faire leurs déclarations aux Bureaux établis pour la perception des droits du Roi.

Il eſt auſſi permis à tous Etrangers ou Regnicoles de faire entrer toutes eſpèces de grains dans le Royaume, & de les y laiſſer en entrepôt, ſçavoir; les bleds pendant un an, & les menus grains, graines, grenailles, farines & légumes, pendant ſix mois ſeulement, pendant lequel temps ils pourront les exporter librement à l'Etranger, ſoit en nature de grains, ſoit en farines, ſur tous Vaiſſeaux indiſtinctement, ſans payer aucuns droits, & ils ne ſeront aſſujettis à payer les droits que dans le cas où leſdites denrées ſeroient introduites pour la conſommation des Habitans du Royaume, ou après l'expiration du terme fixé pour l'entrepôt, *&c.*

DÉCLARATION *du Roi, enrégiſtrée au Parlement le* 17 *Juillet* 1764.

LE ROI a donné le 13 de ce mois une Déclaration par laquelle il ordonne, 1°. Que tous les Officiers de ſa Maiſon & des Maiſons royales, à tous Officiers jouiſſans du droit de ſes Commenſaux, & généralement à tous ceux qui ſont pourvus d'Offices de quelque nature qu'ils ſoient, ſeront exempts de taille & d'autres impoſitions qui ſe payent conjointement avec la taille, pendant trois années, à commencer du premier Octobre prochain, quant à la taille d'exploitation ſeulement, on ne comprend point dans ladite ſuſpenſion l'exemption de la taille perſonnnelle dont leſdits Officiers continueront de jouir, ni les exemptions & prérogatives dont jouiſſent les Officiers de ſes Cours & Compagnies ſupérieures, *&c.* non plus que les exemptions accordées aux Officiers Militaires, *&c.*

2°. Les Officiers dénommés dans l'article précédent, & dont le privilége d'exemption de taille, quant à l'exploitation, ſera ſuſpendu; enſemble les Bourgeois des Villes franches qui exploiteront leurs biens propres, de quelque nature qu'ils ſoient, tels que terres labourables, prés, bois, vignes, *&c.* ſeront impoſés pendant ledit temps de trois années, comme les autres taillables.

3°. Les Officiers de judicature & de finance, dont les priviléges ne ſont point ſuſpendus, ne jouiront d'aucune exemption, ſoit de taille perſonnelle, ſoit de celle d'exploitation, ſi la réſidence n'eſt au moins de ſept mois dans l'année pour ceux qui n'exerceront point de fonctions par ſemeſtre, & de quatre pour ceux qui la rempliſſent, par ſemeſtre.

4°. Les Officiers de Bailliages & Siéges Préſidiaux reſſortiſſans nuement en nos Cours, tant titulaires qu'honoraires, jouiront au premier Octobre prochain, de l'exemption de taille perſonnelle & autres impoſitions qui ſe payent conjointement avec la taille, dans le lieu où le ſiége de leur Juriſdiction eſt établi, & non ailleurs, à la charge par eux d'y réſider, ſuivant qu'il eſt preſcrit par l'article précédent; & au moyen de ladite réſidence, ils ne pourront être impoſés à la taille dans les autres lieux qu'ils habiteront le reſte de l'année.

5°. Les Lieutenans Généraux Civils ou Criminels, Lieutenans de Police, Lieutenans Particuliers, Préſidens, Conſeillers aſſeſſeurs, les Procureurs & Avocats auxdits Bailliages & Siéges Préſidiaux, jouiront ſeuls de cette grace, *&c.*

VENTE *de vin à l'amiable.*

Pluſieurs demi-queues de vin vieux du cru de la haute Bourgogne à vendre. Cette vente aſſez conſidérable tant par la quantité que par la qualité de ce vin, ſe fera ce jourd'hui 24 Juillet & jours ſuivans à 3 heures de relevée ſur des eſſais, chez le *Sr. Thierry, rue Dauphine à l'Hôtel d'Orléans*, ou mieux encore ſur les piéces qui ſont encavées à une portée de fuſil dudit Hôtel; — l'on ſouhaiteroit que quelques Milords Anglois ſe donnaſſent la peine de gouter de ce vin.

COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juillet 1764.	*Du Vendredi 20.*	*Du Samedi 21.*
Actions des Indes.	970	955
Emprunts de la Compagnie.		
Promeſſes de la Compagnie.		
Actions des Fermes.	1027 ½	1027 ½
Troiſiéme Loterie Royale.	792	
Lots de la troiſiéme Loterie.	6e. t. 6	8e. 9e. t. 6 ¾
Duplicata de la troiſiéme.		
Amortiſſement.	1 ¾	
Deux ſols pour livre du Dixiéme.	1 ¾	1 ½
Annuités.	488	488
Coupons d'Annuités.	97 ½	
Emprunt de 50 millions.	6 ¾	6 ½
Colonies, 1759.	8	7 ½
Récépiſſé des Monnoies.		
Époques.	7e. à 8 10e. à 12e. 11	4e. 6 p °/°. 7e. 7. 8e. à 12e. 11 ½
CONTRATS.		
Sur la Ville.		
A 4 p °/°	77	
A 3 p °/° ſur les Cuirs.		
A 3 p °/° ſur les Poſtes.		
Bretagne.		8
Languedoc.		
Bourgogne.		
Sur le Clergé.		
Tailles { Généralité de Paris.		
Tailles { Généralité de Province.		
CHANGES.		
Amſterdam.	56 ¼	56 ⅜
Lodnres.	30 13/16	30 13/16
Hambourg.	177 ½	177 ½
Madrid.	15 ℔	15 ℔ 1
Cadix.	14 18	14 18
Livourne.	95 ¼	95 ¼
Lyon, *Août.*	1 p °/° à ⅞	⅞

AVIS.

Cette Gazette paroît deux fois par ſemaine, le Mardi & le Samedi : on y inſere gratis *tous les Avis relatifs au Commerce. L'abonnement eſt de 24 ℔ par année. Il faut s'adreſſer pour le tout au Sieur* DUFRESNE, *Directeur général, au Bureau rue Montmartre. On prie d'affranchir le prix des abonnemens & des ports de lettres.*

Les perſonnes qui ne voudroient point s'abonner, pourront les envoyer chercher au Bureau, à raiſon de 5 ſols la feuille, contenant huit pages.

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S. Michel. 17

GAZETTE DU COMMERCE.

ANNÉE 1764. Du Mardi 17 Juillet.

PASSAGE DU SUND.

LE 26 Juin, le Navire du Capitaine *Frederic Hopner*, de Dantzic, venant dudit lieu, allant à Hambourg, chargé de fer en barres; — le 27 Juin, le Capitaine *Robert Brown*, de Withby, venant de Riga & allant à Londres, chargé de poutres; — le Capitaine *Gerbran Jurrians*, d'Amsterdam, venant de Dantzic & allant à Lisbonne, chargé de froment; — le Capitaine *Hermand Giorling*, venant de Norkioping, allant à Lisbonne, chargé de poutres; — le Capitaine *Boy Andries Barends*, de Fredrikshaven, venant dudit lieu, allant à Ostende, chargé de planches; — le Capitaine *Reyn Gossey*, de Vriesland, venant de Riga, allant a Honfleur, chargé de sapins; le C. *Jonas Moleen* de Carelshaven, venant dudit lieu, allant à Nantes, chargé de planches; — le 29 Juin, le Capitaine *Otto Johan Eschels*, de Flensbourg, venant de Wibourg, allant à Lisbonne, chargé de planches; — le Capitaine *Gerrit Dockles*, de Grauw, allant à Bordeaux, chargé de seigle; — le Capitaine *Wiebe Wouters*, de Woutsent, venant de Riga, allant au Havre, chargé de Chanvre; — le Capitaine *Ide Douwes*, de Coudum, venant de Riga, allant à Cadix, chargé de mâtures; — le Capitaine *William Kearmett*, de Londres, venant de Stetin, allant à Londres, chargé de fer en barres; — le 30 Juin, le Capitaine *Abe Sipkes de Vries*, d'Amsterdam, venant de Narva, allant à Ostende; — le Capitaine *Hans Christiansen*, de Flensbourg, venant de Riga, allant à Porto, chargé de lin; — le Capitaine *Jess Hansen EU*; de Barth, venant de Carelshaven, allant à Seudres, chargé de planches.

DE LISBONNE, *le* 8 *Juin* 1764.

L'on suppose que le feu qui consuma notre Douane le 31 Mai dernier, y avoit pris la veille; l'intérieur qui étoit de bois fut embrasé en très-peu de temps, & le feu bruloit avec tant de violence, qu'il ne restoit plus à sept heures du soir que les murs extérieurs. On ne put sauver de toutes les marchandises qu'elle renfermoit, qu'une certaine quantité de fanons de baleine & quelques morceaux de cuirs tannés. On assure que la valeur des marchandises perdues se monte à 8 ou 9 millions de cruzades (*a*) dont le Portugal supporte un tiers, & les étrangers le surplus. La Compagnie de *Fernambuc* perd seule 5 à 600 mille cruzades; la *France*, beaucoup de toiles & de cuirs. *L'Angleterre* perd aussi 3 à 4 mille piéces de bayettes, outre les draps, camelots & autres marchandises. *Hambourg*, *beaucoup* de toiles d'Allemagne. La *Hollande* & toutes les autres Puissances commerçantes, une grande quantité de marchandises. Il y a eu environ 2000 caisses de sucre de brulé, chaque caisse pesant 50 à 60 arobes. (*b*)

(a) *Cruzade, monnoie d'argent de Portugal, il y en a des vieilles & des neuves : les premieres valent* 2 ℔ 16 ß 3 d. *tournois, & les secondes* 2 ℔ 4 ß.

(b) *Arobe, poids dont on se sert en Portugal, elle est de* 32 *livres de Lisbonne qui reviennent à* 29 *livres de Paris.*

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

on évalue la quantité des cuirs brulés à peu près à 5 ou 600 milliers. Il eſt impoſſible de ſçavoir à préſent ce que chacun a perdu en particulier, on n'a pas même pu ſauver de l'incendie les livres de la Douane.

De Marseille, *le 4 Juillet* 1764.

Arrivée *de Navires.*

Il eſt entré dans ce Port du 27 Juin au 3 Juillet, le Capitaine Joſeph Paul Bertrand, de Marſeille, commandant la barque la *Concorde*, partie d'Alexandrette le 7 Mai : il y a laiſſé le Capitaine Boyer, a abordé le 13 à Chypres, & en a mis ſous voile le 15 avec le Capitaine Chabroy, qu'il a quitté le 22 à 40 lieues à l'O de Chypres. Il rapporte que le 14 de ce mois ſe trouvant ſur le Maretimo, il a parlé au Capitaine Caffe venant d'Acre, que le 18 étant à l'E de l'Iſle de ſardaigne, il a auſſi parlé au Capitaine Fabre venant de Souſſe, qui lui a dit qu'il y avoit ſur la Galita & ſur Galipoly deux petis Chebecs Saletins équipés de 80 à 100 hommes chacun ; il ajoute que le 20 ſe trouvant ſur l'Iſle Taulare, il a rencontré 3 Galeres & 3 Chebecs de la Religion, le Commandant deſquels il a inſtruit de la croiſiere deſdits Chebecs Saletins. Il s'eſt ſéparé le 22 ſur les Iſles de la Magdeleine, des Capitaines Fabre & Caffe.

Le Capitaine Louis Fiaſtre de Marſeille, commandant le Vaiſſeau l'*Aſie*, parti du Cap François le 10 Avril, chargé de ſucre, de caffé, d'indigo & de cuirs ; il y a laiſſé les Capitaines Margan, Couture, Icard, Daniel, Granet, Blancard & Villaquier, il rapporte que le Capitaine Taulignen en eſt parti le même jour que lui pour le Port au Prince ; il rapporte que le 13 du courant étant ſur Carthagene, il a parlé au Commandant des 4 Chebecs Eſpagnols en croiſiere, & que le 25 étant ſur Barcelone, il a vu 3 Galiotes Eſpagnoles conduiſant une quatriéme Galiote qui lui a paru barbareſque, ce qui lui a été confirmé dans la journée par le Patron d'un Bateau pêcheur du Pays.

Le Patron Joſeph Mource, commandant la Tartanne *St. François*, partie de Barcelone le 23 du mois paſſé en leſt ; il rapporte que le lendemain étant ſur Toſta ; il a vu 3 Galiotes Eſpagnoles conduiſant une Galiote d'Alger dont les Eſpagnols s'étoient emparés la veille ſur le Cap S. Sebaſtien, & que le 25 étant ſur Cadequié, il a vu un chebec Barbareſque de 10 à 12 canons, donner la chaſſe à 2 bâtimens Napolitains qui ſe ſont refugiés audit Cadequié.

Le Capitaines Jacques Joſeph Ciriés, de Marſeille, commandant la Frégate du Roi la *Fortune*, partie du Fort S. Pierre le 5 Mai, chargée de ſucre, de caffé & d'indigo. Il y a laiſſé les Capitaines Daniel, de Bergue, Viany, Rigordy, Jean Renaud, Gras, Iſnardon, Rouſtand, Giraud, Lartigues, Chataud & Aſtour de Toulon. Il y a appris quelques jours avant ſon départ que les Capitaines Gros & Fabre étoient arrivés à la Guadaloupe, & que les Capitaines Louis Reynaud & Lacombe étoient arrivés à Cayenne, de même que les Vaiſſeaux le S. Pierre & S. Paul & l'Amitié, il eſt entré dans le détroit le 19 du mois paſſé, & ajoute que le même jour il a vu les Capitaines Saurin de Toulon & Mayon de Dunkerque, qu'il a eſcortés juſqu'au Cap de Gate, il s'en eſt ſéparé le 23, & dit que le 29 étant ſur le Cap St. Sebaſtien, il a parlé au Capitaine Tapoul.

Le Capitaine Ceſar Auguſte Fabre de la Ciotat, commandant la Pinque S. *Jean-Baptiſte*, partie de Tunis le 15 Mai en leſt. Il a abordé le 17 dudit mois à Souſſe, où il a chargé des marchandiſes ; il en a fait voile le 11 Juin, y ayant appris que le Capitaine Cournaud parti de Livourne, étoit arrivé à Tunis, que le Capitaine Borgheſe de Livourne allant de Malthe à Tunis, avoit échoué à la côte du Cap Bon par la pourſuite d'un Chebec Saletin monté de 8 canons & de 150 hommes d'équipage, que ledit Capitaine ayant eu le bonheur de ſauver ſon bâtiment & ſon équipage, étoit arrivé à Tunis avec le Chebec Saletin ; il ajoute que le bruit couroit à Souſſe qu'un autre Chebec de la même Nation croiſoit depuis la Galita juſqu'à Bizerti.

Le Capitaine Louis Lambert de S. Vallery, Commandant le Vaiſſeau le *Picard*, parti de Cadix le 9 du mois paſſé ; il rapporte que le 12 étant par le travers de

Malaga, il a eu connoiſſance de deux Sambequins & de trois Galiotes qui ont arboré pavillon Eſpagnol; que le 13 étant ſur le même parage, il a parlé au Commandant d'une Frégate & d'un Chebec du Roi, & que le 30 étant à la hauteur de Barcelone, il a parlé au Capitaine Tapoul venant de la Martinique; il ajoute qu'étant parti de Cadix avec un Senau venant de Dunkerque, & le Capitaine Decare venant de Nantes, il s'eſt ſéparé du premier le 12 ſur Malaga, & du ſecond le 27 ſur le Cap Martin.

De Nismes *le 4 Juillet 1764.*

Quoique la récolte des cocons ait été très-abondante dans ce Pays, ils ont été bien recherchés & enlevés à un très-bon prix; les ſoies de Provence qui ont été apportées ici, quoique d'une foible qualité, ont été vendues 15 à 15 ℔ 10 ß la ℔ *poids de table*. Les ſoies fines dites trame de perſe ou Organcin, pour faire des bas, ſe vend 20 à 20 ℔ 10 ſl la ℔; les autres ſoies n'ont point encore de prix fixe; la foire de Beaucaire & les commiſſions que les Marchands attendent, leur en donneront un.

Nos vignes ſont très-belles & promettent beaucoup. Une forte pluye tombée ici pendant la nuit, & les chaleurs brûlantes qui y ont regné, ont fait un grand tort aux olives; cette récolte ne ſera pas ſi conſidérable qu'elle en donnoit l'apparence.

Tous les bleds ſont coupés, & la qualité en eſt très-belle.

De Bayonne, *le 3 Juillet 1764.*

Il y a très-peu de ſucres dans cette Ville, ayant été vendus pour la foire de S. Firmin qui tient préſentement.

Le Capitaine *Gramont* ſorti de ce port eſt arrivé au Port au Prince. Le Navire du Capitaine *Launay*, eſt au bas de la riviere, & ſe diſpoſe à partir pour le Cap.

L'heureuſe Paix, Capitaine Laſalle, venant de S. Marc, eſt entrée dans ce port le 30 Juin, chargée de ſucre, de caffé & d'indigo.

Il eſt entré ici aujourd'hui 2 bateaux plats venant de Rochefort où ils avoient porté du bois de conſtruction, ils viennent en charger d'autre pour le même Port.

Il vient auſſi d'entrer 2 barques chargées de bled & de ſel.

Prix *de quelques marchandiſes.*

Cacao des Caraques, 1 ℔ 10 ß; — cacao de Maragnan (*a*) 16ß; — caffé du Cap, 12 ß; de la Martinique, 1 ℔; — poivre, 1 ℔ 5 ß. 6 d.; — canelle, 11 ℔ 10 ß la ℔.

Prix *des grains.*

Froment du Pays, 7 ℔; — froment étranger, 5 à 6 ℔; — ſeigle nouveau 3 à 3 ℔ 4 ß; bled d'Inde, 4 ℔ 15 ß la *conque* peſant 65 ℔ *poids de marc.*

De Bordeaux, *le 7 Juillet 1764.*

Prix *courant de quelques marchandiſes des Iſles au cent qui ont varié.*

Sucre blanc premiere *ſorte*, 58 à 60 ℔; d°. troiſiéme *ſorte*, 48 à 50 ℔; — d°. brut de Leogane, 33 à 35 ℔; — d°. du Cap, 31 à 33 ℔; — d°. de la Martinique, 24 à 26 ℔; — coton de S. Domingue, 135 à 140 ℔; — d°. de la Martinique, 125 à 130 ℔; — canefice, 20 ℔; — gingembre gris, 26 à 28 ℔.

Marchandises *à la livre.*

Caffé de S. Domingue, 11 ß 6 d. à 15 ß; indigo cuivré fin, 5 ℔ 5 à 5 ℔ 8 ß; — cacao de la Martinique, 14 ß 6 d. à 15 ß; — rocou, 22 à 24 ß; — caret, 10 ℔.

Prix *des grains & eaux-de-vie.*

Froment, 10 à 12 ℔ 10 ß; — ſeigle du Pays, 6 ℔ 10 ß le *boiſſeau* peſant 120 ℔; — eau-de-vie, 100 les 32 *veltes* ſans demande.

Arrivée *de Navires.*

Il eſt entré dans ce port du 27 Juin au 5 Juillet, les Navires la *Belette*, de Bayonne, de 100 tonneaux, Capitaine Jauler-

(a) *il en eſt arrivé une partie venant de Liſbonne.*

ry, la *Charmante Julie*, de l'Orient, de 120 tonneaux, Capitaine Dupony, *l'Expérience*, de Boulogne, de 100 tonneaux, Capitaine Varien, venant tous trois du Cap ; — le *Printemps*, de Bordeaux, de 200 tonneaux, Capitaine Eſtantan, la *Rozette*, de Bordeaux, de 90 tonneaux, Capitaine Langoiran, la *Ste. Anne* de Bordeaux, de 300 tonneaux, Capitaine Boret, venant tous trois de S. Domingue ; — le *Parnaſſe*, de Bordeaux, de 200 tonneaux, Capitaine Ventre, la *Catherine*, de la Guadaloupe, de 250 tonneaux, Capitaine Debort, *l'Elizabeth*, de la Guadaloupe, de 200 tonneaux, Capitaine Legarrade, venant tous trois de la Guadaloupe ; — les *trois Amis*, de Bordeaux, de 130 tonneaux, Capitaine Girauday, le *S. François*, de la Martinique, de 100 tonneaux, Capitaine Veyres, la *Minerve*, de la Martinique, de 100 tonneaux, Capitaine Godefroy, venant tous trois de la Martinique ; — le *Retour imprévu*, des Cayes S. Louis, de 100 tonneau, Capitaine Banbens, venant des Cayes S. Louis ; — le *Suffiſant*, de Bordeaux, de 200 tonneaux, Capitaine Lardin, la *Ste. Claire*, du Port au Prince, de 80 tonneaux, Capitaine Devillion, le *Grand Puche*, du Port au Prince, de 200 tonneaux, Capitaine Robert, le *Solide*, de Bordeaux, de 300 tonneaux ; Capitaine Rozier, venant tous quatre du Port au Prince ; — le *Chevalier de Corbiere*, de Bordeaux, de 200 tonneaux, Capitaine Audoy, venant du fort Dauphin ; — *l'Induſtrie*, de Bordeaux, de 70 tonneaux, Capitaine Dulac, venant de S. Louis, chargés de 1761 barriques, 37 quarts, 8 tierçons, 2 barrils de ſucre terré ; — de 1910 barriques, 15 tierçons, 136 quarts 1 ancre de ſucre brut ; — de 185 barriques, 5 quarts de ſucre tête ; — de 2 caiſſes de ſucre en pain ; — de 56 boucauds, 239 futailles, 341 barriques, 382 tierçons, 1205 quarts, 118 barrils, 125 ſacs de caffé ; — d'un ballot de racines ; — de 2 quarts d'ignam (*a*) ; — d'un quart de caſſave (*b*) d'une caiſſe d'eau créole, ſirop &c. de trois caiſſes de gelée ; — de 132 barrils, 2 caiſſes, 5 caiſſons, 5 pots, 5 ancres de confitures ; — de 68 caves, 10 caiſſes, 14 caiſſons, 1 panier, 114 bouteilles de ſirop ; de 24 caiſſes, 2 caiſſons, 3 pots, 15 bouteilles de liqueurs ; — de 81 quarts, 67 ſacs, 2 barriques, 9 boucauds, 15 tierçons, 1 caiſſon de cacao ; — de 4 caiſſons de pâte de cacao ; — d'un ancre, 1 quart, 1 paquet, 1 ſac de caret ; de 41 barriques, 21 boucauds, 29 futailles, 48 tierçons, 60 quarts, 8 barrils, 13 ancres, 1 ſac d'indigo ; — de 179 balles, 101 ballots, 81 ballotins, 1 ſac, 14 matelas de coton ; — de 18 madriers, 20 planches, 3 morceaux de bois d'Acajou ; — de 272 cuirs en poil ; — de 20 côtés de cuirs tannés ; — de 4 greniers de bois de Campêche ; — d'un quart, 1 ancre de gingembre confit ; — d'un tierçon de gingembre ſec ; — de 7 ſacs d'écorce de bois de Gayac ; — de 6 planches, 2 billes, de bois de piſtolets ; — de 2 greniers de canefice ; de 1000 douelles de merain ; — de 2 andouilles de tabac ; de 4 quarts de graine de bois d'Inde ; de 10 quintaux, 5 dents de morphil ; de 2 cruches de ſang de dragon.

(a) *Igname ou Inhame, eſpèce de plante de de la Négritie, dont les Negres & quelques Sauvages de l'Amérique, où il s'en trouve auſſi, ſe nourriſſent. Elle ſert quelquefois de pain ; on en fait auſſi de fort bonnes bouillies*

(b) *Caſſave, eſt une farine dont on fait une ſorte de pain, cette farine provient des racines d'un arbriſſeau appellé Manhiot, qui croit en Amérique.*

DE LA ROCHELLE, *le 7 Juillet 1764.*

Le premier du courant, les Navires ſuivans mirent à la voile pour nos Colonies, ſçavoir ; le *Jaſon*, Capitaine Arnaud, pour Cayenne & St. Domingue ; — la *Dordogne*, Capitaine Doge, pour Cayenne, la Martinique & la Guadaloupe ; — le *Machault*, Capitaine Grégoire, pour la Louiſiane.

Il arriva ici hier, le *Printems*, Capitaine Giraudeau, venant de St. Marc, chargé de 11 barriques, 17 tierçons, 8 quarts 5 ancres d'indigo ; — de 126 barriques, 124 quarts de ſucre brut ; — de 2 quarts de ſucre terré ; — de 6 quarts, 29 ſacs de caffé, & de 2 balles de coton ; — la Polacre le *S Jean*, Capitaine François Ricard, attendu depuis long-temps de Marſeille, chargée de 961 caiſſes de ſavon ; — de 2 balles de noix de galles ; — d'un bar-

ril de gomme arabique ; — de 17 balles de coton ; — de 18 piéces d'huile ; — de 6 futailles de ſouffre ; — de 3 futailles d'alun ; — d'un barril d'azur ; — d'une balle d'herbe de capilaire ; — de 2 balles d'iris ; — d'une balle de jalap.

Il eſt ſorti d'ici dans le courant du mois de Juin dernier, 12059 ℔ d'indigo ; 59999 ℔ de ſucre brut ; — 793291 ℔ de ſucre terré ; — 71366 ℔ de ſucre tête de forme ; — 71490 ℔ de caffé ; — 12208 *veltes* d'eau-de-vie ; 4582 balles de coton ; 21 barriques, 1 tierçon, 1 quart de ſirop mélaſſe, & 1 quart de caret.

PRIX *des grains au marché de Marans le 3 Juillet.*

Le froment s'eſt vendu au marché tenu ledit jour, 130 à 133 # le *tonneau*, peſant 2200 ℔ *poids de marc.*

DE L'ORIENT, *le 6 Juillet* 1764.

CARGAISON *du Vaiſſeau le Beaumont.*

Trois mille quatre cens ſoixante & dix-huit caiſſes de thés divers ; — 151 caiſſes de porcelaines diverſes ; — 30 caiſſes de ſoie de Nankin ; — 12 caiſſes de vernis ; — 500 paquets de rottins ; — 17000 ℔ d'eſquine ; — 4693 billes de bois de ſapin ; — 60 piéces de Pekin uni ; — 50 piéces de gourgourant ; — 50 piéces de damas uni.

Les Vaiſſeaux le *St. Louis*, *le Comte de Provence* & le *Vengeur*, ne ſont point encore entrés dans le port, par les vents contraires.

PRIX *des grains à Beauvais pendant le mois de Juin* 1764.

PRIX DE LA MINE.				*Prix du ſp. meſure de Paris.*		
Froment,	2 #	9 ß	7 d.	12 #	8 ß	d.
Moiſon,	2		7	10	3	
Mitoyen,	1	16	7	9	3	
Petit bled	1	14	7	8	3	
Seigle,	1	2	7	5	13	
Orge, .	1	6	10	5	7	4
Avoine,	1	15	2	11	14	8

Nota. Pour le bled & le ſeigle 5 *mines* font le ſeptier de Paris ; — pour l'orge, 4 mines font le *ſeptier* à bled de Paris ; — & pour l'avoine, 20 *mines* font trois ſeptiers d'avoine de Paris.

DU HAVRE, *le* 11 *Juillet* 1764.

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré dans ce Port le 4, juſques & compris le 10 de ce mois, le Brigantin le *Triton*, Capitaine Maxime Duval, en relâche, allant de Rouen à Liſbonne ; le Frigantin Anglois, le *Scarbourg*, Capitaine Thomas Harriſſon, & le Navire Anglois le *Jean*, Capitaine Jean Evande, venant de Newcaſtle, chargés de 2 greniers de charbon de terre, contenant 168 *chaldres* ; — de 12 *chaldres* de meules à Taillandier ; de 100 piéces de plomb ; — la Galiote Hollandoiſe la *Dame Cecile*, Capitaine Jooſt Janſen, venant d'Hambourg, chargée de 18 caiſſes de platille (*a*) ; — de 6 petits barrils d'azur ; — de 120 barrils de Bray ; — d'une futaille de pelleterie ; d'une futaille de ſoie de porc ; — d'une futaille de plumes ; — d'un caiſſon de chicotin ; — de 4000 petits barrils de noir de fumée ; — le Bateau le *S. Denis*, Capitaine le Borgois, venant de la péche, chargé d'un grenier de maquereaux ſalés, contenant 12 milliers, *compte Marchand*, & 1 petit grenier, 6 ſacs de ſel, reſtant de ſa péche ; — le Bateau le *Croyerſteyn*, Capitaine Jacob Macs Dyck, venant de Fleſſingue, chargé de 20 balles de poivre ; de 30 barrils de bray ; — de 46 barrils de gaudron ; — d'une futaille de giroſle ; — de 170 piéces de plomb ; — le Navire le *Printems*, annoncé ſur rade dans la derniere Gazette, eſt entré dans le Port.

Il y a ſur rade ce jourdhui un Navire François que l'on croit être (par rapport à ſon ſignal) le S. *Nicolas*, Capitaine Rabier, venant du Cap.

Il eſt ſorti de ce Port le 9 Juillet, le Senau Suedois, *l'Emanuel*, Capitaine Iſrael Sundberg, allant à Liſbonne, chargé de

(a) *Platilles, ce ſont des toiles de lin très-blanches, qui ſe fabriquent à Cholet en Anjou & à Beauvais en Picardie. Il s'en fabrique de pareilles en Sileſie & à Breſlaw. Ce ſont les Hambourgeois qui en font l'exportation.*

bled & de diverſes marchandiſes.

NAVIRE *en armement.*

Le Navire *l'aimable Genevieve*, de 300 tonneaux environ, 10 canons, 30 hommes d'équipage, Capitaine le *Tellier*, eſt actuellement en charge en ce port, pour aller en droiture au Cap François, & partira dans le courant de Septembre ; ceux qui voudront y paſſer ou charger des marchandiſes à fret, s'adreſſeront au Havre *à MM. Euſtache freres, Négocians.*

DE JOIGNI-EN-CHAMPAGNE *le 4 Juillet 1764.*

Nos vignes ont peu montré de raiſin à la naiſſance du bourgeon, comme partout ailleurs. Elles étoient trop fatiguées depuis dix-huit mois par l'exceſſive chaleur de 1762 : l'Hyver qui a ſuivi, les pluyes continuelles de l'Eté & de l'Automne derniers, & plus encore par les premieres gelées âpres de Novembre paſſé, temps auquel le bois n'étoit pas encore mûr, ce qui en a endommagé une très-grande quantité, ſur-tout les jeunes vignes & les baſſes.

Le Printems s'eſt tenu froid, eſt venu tard, la vigne a langui juſqu'aux chaleurs du mois de Mai qu'elle a regagné le tems perdu. La fleur a eu un tems favorable, & a paſſé en très-peu de tems ; cependant la grande chaleur a occaſionné quelque peu de coulure. Les pluyes chaudes & orageuſes ſurvenues ſans accident, dans le moment où il y avoit tout à craindre de la chaleur, ont lavé & groſſi le fruit, fait périr les vers, *&c.* de maniere qu'il y a tout lieu d'eſpérer de ce qui en reſte : on peut ſe flatter d'une bonne qualité, & même ſupérieure dans les vins de la récolte future, ſi le mois d'Août eſt chaud & favorable : cependant il y a beaucoup de vignes qui jauniſſent, on ne ſçait à quoi attribuer cette maladie, qui pour l'ordinaire eſt l'effet des pluyes continuelles, & vu tous ces accidens on ne peut eſpérer en géneral dans ces vignobles, qu'un tiers d'année commune au plus.

Les vins vieux n'ont point de prix, il n'y en a plus. Les vins de la derniere récolte ſont de même ſans cours, faute de demande : ce qui nous ſurprend d'autant plus, qu'étant tous généralement verds & ſans qualité, ceux de cette Province très-vineux ordinairement, ſont beaucoup plus paſſables que les autres.

AVIS DIVERS.

☞ LES Actionnaires de l'armement des Navire & Corvette *le Prince & la Princeſſe Roban Guimené*, qui s'eſt fait à Nantes par MM. Plumard, Deſrieux, Philippe, Beauvoir & Compagnie, Capitaine *Morel l'aîné*, ſont avertis que ces bâtimens ſont en rade depuis le 15 Juin dernier, & qu'ils feront voile dans les premiers jours de ce mois, pour aller à leur deſtination. Ceux qui voudront avoir de plus amples éclairciſſemens ſur cet objet, peuvent s'adreſſer à *M Bleuze à Paris* à l'Hôtel de la Prévôté, rue d'Argenteuil, ou à *M. Lefaucheur*, Négociant, chargé de la caiſſe dudit armement dans lequel il eſt intéreſſé, à l'Apport-Paris.

☞ LES intéreſſés dans les armemens pour la traite des Negres ou pour tout autre commerce, qui deſireront faire aſſurer les fonds qu'ils ont mis dans leſdites entrepriſes, tant pour l'aller que pour le retour, ſont avertis qu'une Compagnie de Ville commerçante du Royaume, ſe charge de faire leſdites aſſurances à des conditions très-avantageuſes ; on peut s'adreſſer au *S. Bleuze demeurant à l'Hôtel de la Prévôté, rue d'Argenteuil*, qui communiquera auxdits Intéreſſés les conditions, & leur procurera les polices d'aſſurances.

☞ L'AUTEUR du ſemoir à bras de Languedoc, deſirant faire connoître aux Agriculteurs de la Capitale du Royaume, la commodité & l'utilité de cet inſtrument de labourage agréé par le public dans les Provinces méridionales & autres, a cru devoir en faire faire un dépôt à Paris. Ceux qui deſireront prendre connoiſſance & ſe procurer de ces inſtruments, pourront s'adreſſer à *M. Bleuze à l'Hôtel de la Prévôté, rue d'Argenteuil*, chargé de ce dépôt & des envois en Province.

Le prix du ſemoir pris à Paris eſt de 53 ℔, emballage compris ; à Avignon il coûte 39 ℔, emballage également compris.

On ſe charge de les envoyer en tels Pays que ce ſoit, à la charge aux amateurs d'en payer le port.

Les perſonnes qui deſireront s'en procurer, ſçavoir ; à *Paris*, doivent s'adreſ-

ſer audit S. *Bleuſe*. A *Avignon* à *M. l'Abbé Soumille*.

Il faut payer d'avance 24 ℔, parce qu'on ne fait ces inſtrumens que de commande; & le ſurplus ſera exigé lorſque la fabrication en ſera faite, & avant l'envoi.

Il faut affranchir les ports de lettres & de l'argent.

☞ UN Particulier de la haute Bourgogne a fait conduire à Paris pluſieurs *demi-queues* de vin des crus de *Chaſſaigne* & de *Santenay*, de la récolte de 1762, ils ſont très-excellens & très-bien conditionnés. Il nous charge d'annoncer au public qu'il vendra leſdits vins à l'amiable, le Mercredi 18 Juillet & jours ſuivans, à raiſon de 180 & de 225 ℔ la *demi-queue*, contenant environ 250 bouteilles. Ces vins ſont dépoſés chez un Particulier de Bourgogne, demeurant à *l'Hôtel de Choiſi, rue des deux ponts, Iſle St. Louis*, qui les fera gouter les jours ci-deſſus, depuis 8 heures juſqu'à 11 heures du matin.

ARREST *du Conſeil d'Etat du Roi du 29 Juin 1764.*

Cet Arrêt contient onze articles qui portent que les lettres de changes tirées du Canada en 1758, & les années précédentes par les Tréſoriers Généraux des Colonies qui ont été déclarées & viſées en conſéquence des Arrêts du Conſeil des 24 Décembre 1762, 15 Mai 1763 & 5 Janvier 1764, & que les propriétaires actuels auront acquiſes par la voie de la négociation ou autrement, ailleurs qu'en Canada, avant le 15 Octobre 1759, ſeront payées en entier. Que celles déclarées & viſées, ainſi qu'il eſt dit ci-deſſus, & tirées en 1760, timbrées pour ſubſiſtance des armées, ſeront auſſi acquittées en entier. Que toutes les autres déclarées & viſées, tirées en 1758, 1759, 1760, & années antérieures, qui ne ſont pas dans les cas ſpécifiés ci-deſſus, ne ſeront payées que pour moitié de la valeur pour laquelle elles ont été tirées. Quant aux billets de monnoie qui avoient cours en Canada, & aux récépiſſés fournis par le Commis des Tréſoriers Généraux des Colonies, pour valeur d'iceux, déclarés & viſés, Sa Majeſté fera acquitter le quart des ſommes pour leſquelles ils ont été fabriqués. Que tous leſdits papiers pour leſquels les déclarations ordonnées n'auront pas été faites & viſées, Sa Majeſté les déclare nuls. Qu'à l'égard des Officiers des Etats majors & de ſes Troupes, les Soldats, les Officiers de Juſtice & autres employés pour ſon ſervice en Canada, qui ſont porteurs d'effets de cette colonie, Sa Majeſté ordonne qu'il leur ſera fait un décompte ſur le produit duquel les ſommes qu'ils ont reçues en lettres de change & billets de monnoie non acquités, ne ſeront déduites que ſur le pied de leur valeur réelle, & ſera l'excédent réſultant dudit décompte, diminué ſur le montant des réductions qui ſeront faites ſur les papiers dont ils ſont porteurs. Les Particuliers qui, à d'autres titres légitimes, ſeront dans le cas de prétendre à de pareils dédommagemens pourront faire leurs repréſentations par mémoire aux ſieurs de Fontanieu, Conſeiller d'Etat ordinaire, Daine & de Villevault, Maîtres des Requêtes, Commiſſaires à ce députés. Que les porteurs deſdits papiers, ſoit propriétaires, dépoſitaires volontaires ou judiciaires, ou commiſſionnaires, les remettront avec les déclarations qui en ont été faites au S. de la Rochette qui arrêtera & ſignera des bordereaux pour chaque partie, & qu'il remettra enſuite au S. Blot, commis par Sa Majeſté pour les enrégiſtrer & contrôler. Que les Bordereaux ainſi contrôlés, ſeront remis au S. de la Rochette, lequel les préſentera aux S. Commiſſaires, pour être par eux examinés, viſés & ſignés, au nombre de deux au moins. Que ces formalités remplies & la liquidation conſommée par l'examen & la ſignature des ſieurs Commiſſaires, les bordereaux ſeront remis au S. de la Rochette qui, en retirant ſon reçu, procédera au payement des parties liquidées, en des reconnoiſſances au porteur, garnies de coupons d'intérêt à 4 p$^{o}_{o}$ & dont la forme & le rembourſement ſeront preſcrits par l'Arrêt du Conſeil qui ſera rendu inceſſamment à cet effet. Défend Sa Majeſté à tout Particulier porteur de lettres de change de Canada, d'exercer aucuns recours ſur les Endoſſeurs hors le cas de convention contraire expreſſément ſtipulée par l'endoſſement ou autre acte de ceſſion. Pour raiſon de quoi, ſi aucunes conteſtations interviennent, S. M. les a évoquées à elle & à ſon Conſeil, &c.

COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juillet 1764.	*Du Vendredi 13.*	*Du Samedi 14.*
Actions des Indes.	937 ½	925
Emprunts de la Compagnie.	473	
Promeſſes de la Compagnie.	8	8 ¼
Actions des Fermes.	1027 ½	1027 ½
Troiſiéme Loterie Royale.	792	
Lots de la troiſiéme Loterie.	5e. t. 5	
Duplicata de la troiſiéme.		
Amortiſſement.		1 ½
Deux ſols pour livre du Dixiéme.	1 ¼	1 ½
Annuités.	482	482
Coupons d'Annuités.	96	96
Emprunt de 50 millions.	7 ¼	7 ¼
Colonies, 1759.	8 ¼	8 ½
Récépiſſé des Monnoies.		
Époques.	5e. 6e. 7e. à 8	7e. 8 p °/°. 9e. à 12e. 11 p °/°.
CONTRATS.		
Sur la Ville.		
A 4 p °/°		
A 3 p °/° ſur les Cuirs.		
A 3 p °/° ſur les Poſtes.		
Bretagne.	6. jouiſſance d'Avril.	
Languedoc.		
Bourgogne.		
Sur le Clergé.		
Tailles { Généralité de Paris.		
Tailles { Généralité de Province.		
CHANGES.		
Amſterdam.	56 ¼	56 ¼
Londres.	30 ⅞	30 ⅞
Hambourg.	177 ¾	177 ¾ à ½
Madrid.	15 ℔	15 ℔
Cadix.	14 18 6 d.	14 18 6
Livourne.	95 ¼	95 ¼
Lyon, *Août.*	1 p °/°	1 p °/°

AVIS.

Cette Gazette paroît deux fois par ſemaine, le Mardi & le Samedi : on y inſere gratis *tous les Avis relatifs au Commerce. L'abonnement eſt de 24 ℔ par année. Il faut s'adreſſer pour le tout au Sieur* DUFRESNE, *Directeur général, au Bureau rue Montmartre. On prie d'affranchir le prix des abonnemens & des ports de lettres.*

Les perſonnes qui ne voudroient point s'abonner, pourront les envoyer chercher au Bureau, à raiſon de 3 ſols la feuille, contenant huit pages.

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S. Michel. 1764.

GAZETTE DU COMMERCE.

ANNÉE 1764. Du Mardi 10 Juillet.

PRIX *des comeſtibles de France aux Colonies.*

A LEOGANE *le* 28 *Avril* 1764.

VIn vieux, 200 ℔ *la barrique*; — vin nouveau, 150 ℔; — farine de Moiſſac, 70 ℔ *le barril*; — farine commune, 55 ℔.

AU PORT AU PRINCE, le 28 *Avril.*

Vin vieux, 180 à 190 ℔ *la barrique*; vin nouveau 150 ℔; — farine de Moiſſac, 70 ℔ *le barril*; — farine ordinaire, 50 ℔.

AU CAP FRANÇOIS, *le* 3 *Mai* 1764.

Vin vieux, 200 ℔ *la barrique*; — vin nouveau 150 ℔; — farine de Moiſſac, 70 ℔ *le barril*; — farine commune, 55 ℔.

Les marchandiſes ſéches ſont à très-bas prix & ſans demande.

LISTE *de pluſieurs Vaiſſeaux qui ont paſſé le Sund.*

Le 19 Juin, le Navire du Capitaine *John Read*, de Londres, venant de Peteſbourg, allant à Londres chargé de fer; — le 20, le Navire du Capitaine *Cornelis Hendricks* de Dantzic, venant de Londres & allant à Dantzic, chargé de différentes marchandiſes; — le Navire du Capitaine *Tiert-Jans*, de Lemmer, venant de Stetin, & allant à Bordeaux chargé de poutres; — le Navire du Capitaine *Carl. Bohr*, de Koniſberg, venant dudit lieu, chargé de ſemence de lin, pour Londres; — le 21, le Navire du Capitaine *Martin Kildill*, de Whitby, venant de Stockolm, & allant à Londres chargé de fer; — le 22, le Navire du Capitaine *Eyte Pieters*, de Slooten, venant de Stetin, allant à Bordeaux chargé de fer en barres; — le 23 Juin, le Navire du Capitaine *Jurgen Jeſperſen*, d'Apenrad, venant de Pernau, & allant à Porto, chargé de lin; — le Navire du Capitaine *Niels Peterſen*, de Stockolm, venant dudit lieu, allant à Dublin, chargé de fer.

RÉSUMÉ *des principaux articles d'Importation & d'Exportation, enrégiſtrés à la Douane de Londres, du* 12 *au* 26 *Juin* 1764.

Exporté 4000 on. d'argent monnoyé pour Oſtende, 3050 quarters de froment, 300 dito de farine pour le Portugal, 1200 dito de froment, 270 dito de farine pour l'Eſpagne, 1000 piéces d'étoffe, 100 douz. de bas, 111, 425 ℔ de tabac pour Hambourg, 2458 ℔, d'indigo pour Norwege & le détroit du Sund, 1400 piéces d'étoffe, 4000 verges de flanelle & pluſieurs marchandiſes pour la valeur de 11, 650 ℔ pour la nouvelle York.

Importé 11, 100 ℔ de coton en laine, 3342 ℔ de poil de chevre, 4000 ℔ de ſéné du Levant, 2100 ℔ de vif argent, 60 quarters d'avoine d'Hollande, 4650 quintaux de ſucre, 17, 252 ℔ de piment de la Jamaique, 5659 ℔ de coton, 1120 ℔ de ſoie de la Méditérannée, 8386 ℔ de ſucre des Indes Occidentales, 7500 ℔ d'indigo, 2984 gallons d'eau-de-vie de Dunkerque,

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

150 ℔ de rubarbe, 1200 ℔ de talc de Ruſſie.

De Marseille, *le 29 Juin 1764.*

Arrivée *de Navires.*

Il eſt entré dans ce port du 21 au 26 Juin, le Capitaine Ranier Halere Breton, commandant le Senau *l'Eſpérance*, parti de Nantes le 5 du mois paſſé, chargé d'environ 900 charges de bled, & de 10 barrils de farine; il a relâché à Carthagêne le 5 du courant, & en a mis ſous voile le 8 avec 2 vaiſſeaux de guerre Eſpagnols deſtinés pour Oran-

Le Capitaine Joſeph Chauſſe de Marſeille, commandant la Tartane *St. François de Paule*, partie de Caillary le premier de ce mois en Leſt; il y a laiſſé les 2 freres Boyer venant, l'un de Naples, & l'autre de Civita Vechia; il rapporte que 2 Galeres & 2 Chebecs de la Religion croiſoient alternativement ſur cette côte.

Le Capitaine Barthelemi Villeneuve de Martigues, commandant la Corvette *l'heureuſe Marie*, partie de Smyrne le 20 Mai avec les Capitaines Maſle & Xavier Brun, chargée de Marchandiſes. Il y a laiſſé les Capitaines Pelegrin, Maganon & Lunel ſous charge pour cette Ville; il a relâché à Foillery avec les Capitaines énoncés ci-deſſus, & en eſt parti avec eux le 22; s'étant ſéparé le 24 à 20 lieues au N. de Sapience du Capitaine Xavier Brun, il a parlé le 3 de ce mois au Capitaine Combe étant ſur Malthe où ledit Cap. Combe eſt entré le même jour.

Le Patron François Chabert d'Antibes, commandant le Bateau la *Vierge du Roſaire*, parti des Iſles de S. Pierre le 4 du courant, chargé d'une partie de poiſſon ſalé. Il rapporte que le 22 étant dans le Golfe, il a rencontré un bâtiment Genois dont le Patron lui a appris qu'une Tartane & une Galiote barbareſque croiſoient vers les Caps de S. Torpés.

Le Capitaine Pierre Boze de la Ciotat, commandant la Barque *l'Aurore*, partie d'Alexandrette le 16 du mois paſſé avec le Capitaine Boyer, allant à Chypre. Il rapporte que le Capitaine Bertrand en a mis ſous voile le 7 pour la même Iſle, & que le 5 du courant, étant à 50 lieues à l'E. de Malthe, il a parlé audit Capitaine Bertrand, qui lui a dit que le Capitaine Chabroy venant de l'Attaquié, avoit navigué 5 à 6 jours avec lui, & qu'il s'en étoit ſéparé le 6. Il ajoute que le 11 étant vers Georgenti, il a parlé au Capitaine Barthelemi Allemand, venant de Malthe, qu'il a quitté le même jour; & que le 14 étant vers le Maretimo, il a cru reconnoître le Capitaine Fournier allant dans le Levant.

Le Capitaine Darentze, Hollandois, commandant le Senau la *Dame Magdeleine*, parti de Rotterdam le 7 Mai, chargée de 1200 charges de bled, & de quelques marchandiſes. Il eſt entré dans le détroit le 4 de ce mois, & rapporte que le 19 étant à 5 ou 6 lieues de cette Ville, il a rencontré une Galiote barbareſque de 18 avirons, à bord de laquelle il a été obligé de ſe rendre pour montrer ſes expéditions.

Le Capitaine Harmanus Witleucen, Hollandois, commandant le Dogre *la Proſpérité*, de Lemmers, parti de Nantes le 17 du mois paſſé, chargé de 1350 charges de bled, & de 90 charges de légumes. Il a abordé le premier du courant à Cadix, & en a mis ſous voile le 3; il rapporte que le 17 étant entre Mayorque & Yvice, il a rencontré un Chebec Algerien à bord duquel il a été obligé de ſe rendre pour montrer ſes expéditions; & que le 19 étant vers Barcelone, il a été forcé d'aller à bord d'une Galiote de la même Nation *au raix* de laquelle il a été obligé de donner des proviſions, & en a reçu de mauvais traitemens.

De Bordeaux, *le 30 Juin 1764.*

Prix *courant de quelques marchandiſes des Iſles au cent.*

Sucre premiere *forte*, 55 à 60 ℔; — d° ſeconde *forte*, 52 à 54 ℔; — d° troiſiéme forte, 48 à 50 ℔; — d° petit blanc terré, 45 à 47 ℔; — d° commun, 42 à 43 ℔; — d° de tête, 38 à 40 ℔; — d° brut de S. Domingue & de Leogane, 33 à 34 ℔; — d° du Cap, 30 à 32 ℔; — d° de S. Louis, 28 à 30 ℔; — coton, 135 à 140 ℔; — canefice, 20 ℔; — gingembre, 28 à 30 ℔.

Marchandises *à la livre.*

Caffé de la Martinique, 15 à 17 ℔ 6 ℔

— caffé de S. Domingue, 11 à 15 ß; — indigo bleu violet, 10 à 10 # 10 ß; — d° beau mêlé, 8 à 8 # 10 ß: — d° cuivré fin, 5 # 10 ß; d°. cuivré ordinaire, 4 # 15 ß à 5 #; — rocou, 22 ß; caret, 10 #.

Prix *des grains & eaux-de-vie.*

Froment, 10 # 5 ß à 12 # — ſeigle du Pays, 6 # *le boiſſeau* peſant 120 ℔; — eaux-de-vie, 100 # les 32 *veltes* ſans demande.

Arrivée *de Navires.*

Il eſt entré dans ce port du 20 au 23 Juin, les Navires le *Chaſte Joſeph*, de Bordeaux, de 200 tonneaux, Capitaine Sarrous, venant de St. Marc, *le Jenny*, du Cap, de 250 tonneaux, Capitaine Villenau, venant du Cap, *la jeune Helene* d'Amſterdam, de 100 tonneaux, Maître Backer, & *les deux Sœurs* d'Amſterdam, de 200 tonneaux Maître Lubberts, venant tous deux d'Amſterdam, le *Momuſſon* du fort Dauphin, de 70 tonneaux, Capitaine Augreaud, venant du fort Dauphin, *l'Alliance* de Bordeaux de 150 tonneaux, Capitaine Laville, venant de St. Louis, *le S. Roch* de Plencia de 45 tonneaux, Maître de Sendelis, venant de St. Sebaſtien, & la *Marie Petronella* de Seluis de 130 tonneaux, Maître Venderen, venant de Corck, chargés de 675 barriques, 45 quarts, 1 tierçon de ſucre brut; — de 251 barriques; 2 caiſſes, 28 quarts, 4 ancres & demi, 1 barril de ſucre terré; — de 33 barriques, 75 quarts 75 tierçons, 5 boucauds, 13 futailles, 14 ancres & demi, 4 barrils d'indigo; — de 322 barriques, 304 quarts, 3 tierçons, 62 boucauds, 27 ſacs, 1 ancre & demi, 1 barril de caffé; — de 6 caiſſes, 3 barrils, 1 paquet, 5 coffres de marchandiſes; — de 2 caiſſes, 12 ℔ de thé; — de 6 paquets de fanon de baleine; — de 25 ℔ de baleine coupée; — de 2 caiſſons d'indeplate; d'un ballot de coutil; — d'une futaille de rubans de fil & rubans fil & laine; — d'un barril, 6 ℔ de vif argent; — de 7 balles, 1 caiſſe d'épiceries; — de 2 ℔ de borax; — d'un coffre de papier & plumes à écrire; — d'un barril de baume de copahu; — de 429 frequins, 30 demi-frequins de beurre; — de 613 barrils, 180 tierçons de bœuf; — de 269 barrils de langues de bœuf; — de 48 côtés de cuirs de bœufs tannés; — de 195 caiſſes, 100 caiſſons de chandelle; — de 290 barriques de bierre; — de 4570 fromages; — de 17 barrils d'azur; — de 6 caiſſes de verre & gobelets; — de 6 paquets d'acier; — d'un barril de mini; — d'un grenier, 7 ℔ de caſſe ou canefice; — de 1016 paquets de feuillard pour barriques; — de 2 barrils de fil d'archal; de 3 quarts de cacao; — de 30 planches de ſapin de 25 pieds; — de 97 madriers 3 planches de bois d'Acajou; — de 6 quarts de caret; de 87 balles, 54 ballots de coton; — de 11 caves, 4 caiſſes de ſirop; de 5 caiſſes, 2 caiſſons de liqueurs; — de 7 barrils, 8 caiſſes, 3 ancres & demi, 2 paniers, 1 cave de confiture & ſirop; — de 6 rouleaux de plomb en planche; — de 30 eſparts de 25 pieds; — de 4 matereaux de 36 à 38 pieds; — de 10 boucauds, 6 futailles, 12 tonneaux de ſandal moulu; — de 70 paquets 45 rames de papier violet; — de 14 paquets de papier bleu; — de 25 balles de poivre; — de 15 ſeiziémes de millier de merrain de 4 pieds; — de 6 mâts; — de 10 mâts de hune; — d'une verge; — de 32 matéreaux; — d'une barrique de cloux; de 10 piéces de mâtures; — d'un barril de fil de carde; — d'une caiſſe, 1 paquet, 14 douzaines de broſſes & de pinceaux; — de 2 caiſſes de lames de coutelas; — de 2 balles, 6 ſurons de canelle; — de 4 quintaux & demi de fonte de fer; — d'une barrique de ſandarac; — de 12 ℔ de girofle; — d'une balle, 150 ℔ de peaux de Ruſſie; — de 1000 peaux de petits gris; — de 4 ℔ de *manicordy*.

Navires *en coutume pour les Iſles.*

L'Aimable Françoiſe, de Bordeaux, Armateurs *MM. Bruneaud freres, Caubet*, Courtier; — *l'Aimable*, du Cap, Capitaine le *S. Fere*, Armateur, *M. Virazel*, *Chevret* Courtier; — la *Garonne*, de Marſeille, Armateur *M. Peliſſier le jeune*, *Caubet*, Courtier; — *le bien Aimé* de Boulogne, Capitaine, le *S. David Diduaux*, Armateur M. *Pequeur l'aîné*, *Delmeſtre*, Courtier; — *l'Eſpérance* de Bordeaux, Armateur M. *Olanier*, *Delmeſtre*, Courtier; *l'Aphelis* de Quimper, Armateur M. *Corbun*, *Jude*, Courtier; — *l'Eſpérance*, de Bordeaux, Armateur M. D. *Degmont*, *Caubet*,

Courtier; — le *Duc de Penthievre*, de Bordeaux, Armateurs MM. *Bonnior & Rabotteaux*, *Delmeſtre*, Courtier; — la *Toiſon d'or*, de Bordeaux, Armateurs MM. le *Tellier f. & Compagnie*, *Delmeſtre* Courtier.

La grêle a ravagé ces jours paſſés pluſieurs Paroiſſes à trois lieues de cette Ville, & 22 Paroiſſes du côté de Bergerac. *Le ſieur Ayma de Bergerac*, a perdu ſa récolte, & le feu du Ciel a brûlé ſa grange & tué ſes beſtiaux.

DE LA ROCHELLE, *le 30 Juin 1764.*

PRIX *de différentes marchandiſes.*

Les ſucres blancs troiſiéme *qualité*, valent ici 47 à 48 ℔ le *cent*; les autres ſortes à proportion; — les ſucres bruts de 32 à 36 ℔; — le caffé de S. Domingue, 11 à 14 ß la ℔, ſuivant ſa qualité; — le coton, 145 à 155 ℔ le cent; — l'eau-de-vie 82 ℔ les 27 *veltes*; — eau-de-vie de l'Iſles-de Ré, 95 ℔; — indigo cuivré, 5 ℔ 10 ß à 5 ℔ 12 ß la ℔; — ſel de S. Martin, 600 ℔; — ſel blanc de Seudre 600 ℔; — ſel blanc de chaudiere, 500 ℔ (*a*): les tems orageux que nous avons depuis quelques jours, dérangent les marais ſalans, & l'on craint qu'il ne ſe faſſe pas autant de ſel qu'on le penſoit: la vigne a une très-belle apparence, il y a tout lieu d'eſpérer que le vin ſera bon, mais on n'en recueillera pas tant que l'année derniere.

Le Navire *l'Hercule*, Capitaine Sainpé, parti du Port au Prince le 12 Avril, eſt arrivé ici le 26 du courant, ſa charge conſiſte en 1 tierçon, 1 quart d'indigo; — 115 barriques de ſucre terré; — 25 barriques, 3 quarts de ſucres brut; — 16 barriques, 52 quarts, 79 ſacs de caffé; — 16 balles 27 demi-balles de coton.

Nous avons de relâche dans nos rades les trois Navires ſuivans, *l'Expérience*, Capitaine Coillot, parti du Cap le 20 Mai; — *le Dinvault*, Capitaine Lefevre, parti de la Martinique le 9 Mai; — *le Solide*, Capitaine Roſier, parti du Port au Prince le premier Mai, deſtinés pour Bordeaux: ſuivant les nouvelles reçues par ces Navires, les ſucres valoient à la Martinique 66 à 67 ℔ le *cent*; & le caffé 18 ß la ℔; — & à S. Domingue les ſucres terrés de 40 à 45 ℔ le *cent*; — les bruts, 27 à 30 ℔; le caffé 14 ß 6 ₰ à 15 ß la ℔; — l'indigo, 6 ℔ 10 ß à 7 ℔; — le coton, 190 à 200 ℔ le *cent*; le fret y étoit de 16 à 14 ₰ pour le ſucre.

Il eſt ſorti de la Rochelle pendant le courant du mois de Juin, pour l'Etranger, 35516 ℔ d'indigo; — 213862 ℔ de ſucre brut; — 933569 ℔ de ſucre terré; — 14567 ℔ de ſucre en pain; — 163452 ℔ de caffé; — 414 ℔ de rocou; — 810 *veltes* d'eau-de-vie.

Et pour l'intérieur du Royaume, 8397 ℔ d'indigo; — 2515 ℔ de ſucre brut; — 81432 ℔ de ſucre terré; — 93000 ℔ de ſucre en pain; — 3116 ℔ de caffé; — 1900 ℔ de coton; — 64283 *veltes* d'eau-de-vie.

Il eſt auſſi ſorti pour la côte de Guinée & pour nos Colonies de l'Amérique, 1439 *veltes* d'eau-de-vie.

DE L'ORIENT, *le 2 Juillet 1764.*

ARRIVÉE *de Navires.*

Le Vaiſſeau *le Choiſeul* appartenant à la Compagnie des Indes, & venant de Canton en Chine, eſt entré dans ce Port le 30 Juin dernier.

Trois autres Vaiſſeaux de la même Compagnie, venant des Iſles de France & de Bourbon, ſçavoir; *le Comte de Provence*, *le St. Louis & le Vengeur*, qu'on attendoit depuis long-tems, ont mouillé aujourd'hui ſous l'Iſle de *Grois*, à trois lieues d'ici: le Vaiſſeau le *Beaumont*, à ce que l'on dit, & qui vient de la Chine, y a mouillé à 7 heures du ſoir.

On attend inceſſamment du même endroit le retour du Vaiſſeau *la Paix*. Ces nouvelles ſont d'autant plus intéreſſantes, que les Vaiſſeaux qui vont en Chine, ne reviennent ordinairement qu'à la fin de Juillet.

DE S. VALERY, *le 3 Juillet 1764.*

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré dans ce Port pendant les 15 derniers jours de Juin, le Navire le *S. Charles*, Capitaine Charles Marchant, venant de Bordeaux, chargé de vin &

(*a*) *Le ſel ſe vend le cent, qui eſt compoſé de 28 muids, le muid de 24 boiſſeaux, chaque boiſſeau peſe environ* 80 ℔ *poids de marc.*